Déclarée irresponsable, Rachida qui a tué l'enseignante d'Albi ne sera pas jugée

15/03/2018 à 10h27

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Toulouse vient de rejeter la demande de la famille de Fabienne Terral-Novés, tuée d'un coup de couteau par la mère d'une de ses élèves de maternelle, le 4 juillet 2014 à Albi.

La chambre estime que la nouvelle demande d'expertise qui avait été formulée par Me Gil au nom de la famille de l'institutrice n'est pas nécessaire et a déclaré cette femme de 51 ans définitivement irresponsable. Cette décision s'accompagne d'une demande d'hospitalisation d'office qui doit être formulée par le préfet et de trois interdictions pour l'auteur du coup mortel : celle de se rendre dans le Tarn, celle de rencontrer la famille de la victime et enfin, l'interdiction de porter une arme.

Ces trois interdictions sont imposée par la chambre pour 20 ans. « C'est l'épilogue logique d'une affaire terrible. La décision ne surprendra personne puisque quatre collèges d'experts psychiatres s'étaient prononcés pour l'irresponsabilité pénale de cette mère en plein délire paranoïaque lors de faits », souligne Me Alexandre Martin qui défendait la mère de famille avec Me Pauline Godet. « Enfin cette femme va pouvoir quitter la prison d'arrêt pour être prise en charge et soignée dans une unité spécialisée ce qui est plus que nécessaire. »

www.ladepeche.fr

(Merci au Rêveur masqué)